

	Secteur VIE SPORTIVE	<h2>Note Explicative</h2> <h3>Modification Règlement CR Individuel</h3>	Commission : Compétitions Individuelles Réunion cible : CA 5 Nombre de pages : 4
---	-------------------------	---	--

Ci-dessous :

- En **ROUGE** : ce qui est retiré du règlement.
- En **BLEU** : les changements.
- En **VIOLET** : les explications des changements.
- En **VERT** : ce qui devra être rédigé selon le positionnement du CA.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION

3-3 - Classement

Les joueurs sont inscrits dans des séries ~~(de 1 à 4)~~ en fonction de leur CPPH. Le nombre de séries et de joueurs par série est défini par l'article 5.1. Il peut être modifié ou réévalué en fonction du nombre total de joueurs sur la compétition et de l'écart possible entre plusieurs joueurs d'une même série.

Le CPPH pris en compte est celui à J-21.

Modification du nombre de tableaux, il n'y aura plus 1 à 4 séries, précisions à l'article 5.1.

Article 5 - TABLEAUX

5-1 - Configuration des tableaux

Le nombre de joueurs par tableau est le suivant :

	S1	S2	S3	S4
SH	8 joueurs	12 joueurs	12 joueurs	12 joueurs
SD	6 joueuses	12 joueuses	12 joueuses	9 joueuses
DH	9 paires	12 paires	12 paires	9 paires
DD	6 paires	9 paires	9 paires	9 paires
MX	9 paires	12 paires	12 paires	9 paires

Les nombres de tableaux et de joueurs, qui dépendent du nombre de terrains disponibles, sont définis comme suit :

7 terrains : XXX joueurs

	S1	S2	S3	S4
SH	X	X	X	X
SD	X	X	X	X
DH	X	X	X	X
DD	X	X	X	X
DX	X	X	X	X

9 terrains : XXX joueurs

	S1	S2	S3	S4	S5
SH	X	X	X	X	X
SD	X	X	X	X	X
DH	X	X	X	X	X
DD	X	X	X	X	X
DX	X	X	X	X	X

Modification du nombre de tableaux : la saison dernière, le déroulé du championnat régional individuel était intenable autant pour l'organisation que pour les Officiels Techniques nommés et les joueurs. Cela était dû au nombre de participants autorisés entraînant un échancier surchargé (premiers matchs à 8h les 2 jours, dernier match à 22h30 le samedi et 19h le dimanche). La commission juge donc indispensable dans un premier temps de revoir drastiquement le nombre de joueurs acceptés à la baisse (180+ cette saison).

Par ailleurs, et dans cette logique, la commission souhaiterait faire de ce championnat une compétition élite, direction qu'elle soumet au vote du CA. Si le CA approuve, les meilleurs joueurs de la région seront contactés, pour définir une organisation qui conviendra le mieux au public cible (nombre de matchs, format des tableaux/poules, horaires, etc...). La commission a besoin du retour de ces joueurs pour s'assurer d'une compétition intéressante pour eux et donc de leur présence.

Le Championnat Régional Individuel serait également renommé « Championnat Régional Elite » à l'instar des Championnats de France Elite.

La commission a déjà fait quelques projections d'échanciers et de tableaux, à partir desquelles un questionnaire sera extrait pour sonder le top 30 de chaque catégorie. On s'orienterait sur une compétition à une centaine de joueurs.

Financièrement et selon les projections, on serait environ à - 400€ (+/- 500€ liés aux OT, au lieu, aux formations, etc...). En comparaison, l'édition précédente avec le format actuel était à l'équilibre.

Cette faible différence malgré le manque de joueurs (100 contre 180) est dûe à l'augmentation de l'inscription (8-16-24€ vers 19-25-30€) (cf note explicative du cahier des charges).

Article 6 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 45 60 minutes avant l'appel de leur match.

Convocation 60 minutes avant les premiers matchs comme pour chaque compétition (le premier tour est convoqué 30 minutes avant le début du match).

Article 12 - MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

~~Le formulaire d'inscription, l'invitation et son règlement~~ L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux Clubs par la Ligue, 2 mois avant la compétition.

~~Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent parvenir à la Ligue au plus tard à la date limite d'inscription.~~

Les inscriptions et règlements s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé pour l'organisation de la compétition. Pour être recevables, les joueuses, joueurs et paires doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leurs clubs ou comités et régler le coût d'inscription au plus tard à la date limite d'inscription, fixée à J-19 de la compétition.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci. Il est de 19€ pour 1 tableau, de 25€ pour 2 tableaux et de 30€ pour 3 tableaux.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Aujourd'hui l'inscription par formulaire et le paiement par chèques/virements sont autorisés, ce qui engendre une charge de travail facilement évitable aux salariés (édition de factures par Valérie, suivi financier lourd par Jean-Maurice, course après les impayés, inscriptions manuelles par Yannick, gestion du cas par cas, ...).

La Ligue utilise le logiciel BadNet pour ses compétitions. Ce logiciel propose une gestion individuelle des inscriptions et une gestion des paiements simplifiée, que l'on peut rendre obligatoire en ligne. De plus les joueurs sont aujourd'hui habitués à procéder ainsi. L'inscription et le paiement en ligne ont été proposés cette saison (sans qu'ils soient obligatoires), ils représentent la grande majorité (98%) des inscriptions.

Pour gagner du temps et simplifier les procédures, la commission propose de rendre obligatoire l'inscription et le paiement en ligne à l'inscription sur BadNet ou E-Bad. Il n'y aurait donc plus de formulaire d'inscription mais seulement l'affiche, l'invitation et le règlement à diffuser.

Augmentation des tarifs d'inscription (cf note explicative cahier des charges)